

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 12

Quellentext: Correspondance de F.-C. de la Harpe avec d'Alberti
Autor: Harpe, F.-C. de la

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE DE F.-C. DE LA HARPE
AVEC D'ALBERTI

(Suite de la lettre du 1^{er} février 1835.)

La Diète eut au moins le bon sens de profiter de l'arrivée en Savoye du roi de Sardaigne, pour l'envoyer complimenter et lui donner des explications verbales sur ce qui s'étoit passé¹; démarche convenable et juste, qui fut appelée *servilisme* par les hommes dépourvus de connoissance, de sagesse et d'éducation, qui, à la honte de notre Patrie, y occupent des situations éminentes.

Malheureusement une portion de la diplomatie se tint pour offensée par les gouvernemens bernois et leurs amis; elle quitta Berne, comptant que son éloignement produirait de l'effet, et il est probable qu'elle travailla à empêcher le *Vorort* de siéger dans cette ville. Il y avait donc tension des 2 parts, et il ne manquoit plus qu'une occasion pour présenter de nouvelles notes. La réunion d'ouvriers allemands, qui se permirent quelques excès dans un cabaret près de Berne², la fournit à Mr. de Bombelles. Le style de sa note n'étoit pas conciliant. Au lieu de donner avec calme, franchise et laconisme des explications tranquillissantes, le Gouvernement de Berne s'emporta et oublia que les agents diplomatiques étant aussi accrédités auprès des Gouvernemens cantonaux, il devait répondre, et déclara imprudemment ne vouloir plus correspondre avec l'agent autrichien, que par l'entremise du *Vorort*. Sa colère l'empêcha alors de tirer parti

¹ Mission de de la Harpe et Rigaud à Chambéry, juin 1834.

² Incident du Steinhölzli, 27 juin 1834.

de l'œuvre de cet agent. En effet, si après lui avoir donné des explications, sans se plaindre de son langage, il avait adressé au Vorort une lettre, dans laquelle il auroit dit s'être abstenu de toute plainte par amour pour la paix, et l'aurait prié de transmettre sa lettre à l'agent helvétique à Vienne, avec prière de la mettre confidentiellement sous les yeux du Chef du Ministère, nul doute que celui-ci n'eût approuvé cette conduite et que l'agent autrichien n'eût reçu un avertissement. De cette manière, tout eût été terminé, *dans la supposition au moins qu'il n'y ait pas un projet arrêté pour désorganiser la Suisse par des voies diplomatiques, supposition que la fameuse lettre de Talleyrand au Ministre des relations étrangères français, ne repousserait pas.*

Les motions extravagantes de Kasthofer, quoique repoussées, et son admission dans le Comité du Vorort, n'étaient pas propres à réconcilier la diplomatie, qui regrettait peut-être de se voir obligée à renoncer au séjour de Berne. L'humeur paraît, à son tour, l'avoir gagnée, en voyant Berne en possession du pouvoir central, et comme il arrive en pareil cas, elle a fait une fausse démarche, en n'attendant pas que le nouveau Vorort eût commis quelque *acte* qui pût lui servir de base.

Cet envoi de notes adressées *sans motifs* par des Gouvernemens représentant 110 millions d'hommes, avec menaces, à une petite République de 2 millions d'hommes, est un événement digne de remarque. Le Vorort a heureusement repris le bon sens, et sa réponse aux notes, à laquelle les sots reprochent de ne rien dire, a précisément les caractères que devait porter un pareil document. Quelle imprudence n'y aurait-il pas eu à discuter en détail toutes ces Notes ? M^{rs} *Kasthofer*, *Cas. Pfyffer* et C^{ie} nous auraient fait de la belle besogne ! J'ai donc, pour ma part, confiance dans le Vorort de Berne.

La marche des affaires françaises n'est pas celle que pouvaient désirer les gens de bien. *Nous ne pouvons, en Suisse, avoir confiance qu'en nous seuls.* Sous peine de périr, il faut s'efforcer de s'entendre sur quelques points. Les prohibitions allemandes relativement aux Universités de Berne et de Zurich, sont folles. Quant aux Décrets émis depuis 1834 par la Diète germanique, ils annoncent le sort qui nous attendrait, si nous cessions d'être Suisses.

J'ai remis à notre Société l'une des 2 brochures que vous m'avez adressées.

Ne m'oubliez pas ; conservez-moi toujours votre amitié. Recevez tous mes vœux, ainsi que les assurances de ma haute considération et de mon cordial attachement.

Votre très-humble et très obéissant serv. et Ami,

F.-C. DE LA HARPE.

ERRATUM. — Lire *sud-ouest* au lieu de *nord-ouest* à l'avant-dernière ligne de la page 239, 8^e livraison (*L'Archéologie romaine dans le territoire de Vidy*).